



Salarié ne vient pas récupérer sa paye

Par **clarence**, le **10/12/2007** à **11:41**

bonjour,

j'ai entamé une rupture de contrat avec un employé (cne)
ce dernier n'effectue son préavis de deux semaines qu'occasionnellement
il n'est venu que deux fois pour l'instant il lui reste 5 jours
ma question est la suivante si lui-même ne vient pas récupérer son chèque est-ce que moi j'ai
l'obligation de lui téléphoner ou de lui apporter?